

Bulletin sur la santé et sécurité – Septembre 2011

Représentants de la santé et sécurité

Un protocole d'entente a été signé entre le STTP et l'ACMPA le 17 mars 2009. Ce protocole portait sur les représentants en santé et sécurité. Vous trouvez ci-dessous certains des principes sur lesquels nous nous sommes entendus dans le cadre du protocole.

- Toute personne dont la nomination à titre de représentant ou représentante en santé et en sécurité est proposée par l'ACMPA ou le STTP doit être préparée à assumer le rôle et les responsabilités du représentant ou de la représentante en santé et en sécurité comme le requiert le *Code canadien du travail*.
- La représentante ou le représentant en santé et en sécurité doit en tout temps faire de son mieux pour prévenir et corriger toute situation et tout comportement risquant de compromettre la santé et la sécurité des employées et employés ou risquant de détériorer l'environnement de travail.
- Des élections ont lieu tous les deux ans.
- Il n'y a pas de limite au nombre de mandats consécutifs au cours desquels une personne peut présenter sa candidature ou occuper le poste de représentante ou du représentant en santé et en sécurité.
- La partie qui reçoit une démission ou un avis de démission en avise les autres parties sans tarder. Dans un délai d'un mois suivant la date de démission, l'ACMPA et le STTP doivent choisir une remplaçante ou un remplaçant au poste de représentante ou de représentant en santé et en sécurité.
- La personne nommée au poste de représentante ou de représentant en santé et en sécurité doit remettre tous les mois, et plus souvent si on lui en fait la demande, aux dirigeantes et dirigeants de la section locale du STTP et de la section de l'ACMPA une copie des rapports, des enquêtes et des inspections. Une copie des documents est aussi envoyée à la directrice ou au directeur national du STTP et à son homologue à l'ACMPA.
- Les questions urgentes sont renvoyées sans tarder aux dirigeantes et dirigeants du STTP et de l'ACMPA au palier régional et aux dirigeantes et dirigeants appropriés du STTP et de l'ACMPA au palier national.
- Le STTP et l'ACMPA se réunissent aux paliers régional et national au moins deux fois par année pour discuter de questions et de préoccupations communes en matière de santé et de sécurité.

Nos représentants de la santé et sécurité jouent un rôle primordial dans le respect des modalités du protocole d'entente. Merci de votre collaboration.

À tous les membres

Votre santé et votre bien-être sont importants. Trouver un équilibre entre vos responsabilités professionnelles et vos engagements personnels peut parfois être très difficile dans ces temps si occupés de la vie d'aujourd'hui, cela peut donner lieu à des moments particulièrement stressants.

Une des possibilités pour réduire les conflits possibles entre le travail et vos engagements personnels est d'utiliser le « Programme d'options de travail ». Postes Canada offre huit (8) options dans ce programme afin de vous offrir de la flexibilité et pour vous aider à atteindre votre plein potentiel dans votre milieu de travail.

Vous êtes admissible au programme si vous êtes un employé indéterminé. Vos options incluent une semaine réduite de travail, ce qui vous permet par exemple de prendre une (1) journée par semaine ou une (1) journée aux deux (2) semaines. Une autre option consiste à utiliser petit à petit son congé de retraite, ce qui vous permet une transition graduelle entre le travail et la retraite en réduisant votre semaine de travail des cinq (5) jours habituels à trois (3) jours et ce, pendant la période de deux (2) ans qui précèdent la date officielle de votre retraite. Ces options sont sans solde, mais elles n'affectent pas vos avantages sociaux.

Toutes les demandes sont étudiées à la lumière des besoins opérationnels.

Si vous croyez que ces options de travail pourraient être bénéfiques pour vous et votre bien-être, et souhaitez obtenir de plus amples renseignements à cet effet, communiquez avec votre gestionnaire de zone locale, un représentant de votre section de l'ACMPA ou vous pouvez le faire en ligne sur *l'Intraposte* sous la catégorie *Vous à Postes Canada* ensuite sélectionnez *Promotion de la santé* et finalement sélectionnez *Options de travail*.

Vos commentaires sont toujours très importants pour nous. Si vous avez des suggestions ou des commentaires pour de futurs bulletins sur la santé et sécurité, communiquez avec :

Comité national sur la santé et sécurité de l'ACMPA
281, rue Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Téléphone: (613) 745-2095 Télécopieur: (613) 745-5559 Courriel : mail@cpaa-acmpa.ca